



## Intervention prononcée par Claire Compain

J'interviens au nom de l'intersyndicale des organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR de Loire Atlantique.

Nous voudrions, en premier lieu saluer le collectif des familles de résidents de ces domiciles collectifs. En effet c'est votre collectif qui a fait échouer la stratégie de VYV qui consistait à convaincre en juin et juillet chaque résident, chaque famille de ces collectifs de déménager dans une autre structure pour pouvoir ensuite les fermer en catimini. C'est votre mobilisation qui a fait échouer ce plan avec votre pétition et l'écho qu'elle a rencontré dans la presse et qui nous a alerté.

Notre intersyndicale a décidé sans hésitation de mener la bagarre contre la fermeture de ces 5 domiciles collectifs réunissant 78 hébergements dédiés aux personnes âgées. Ces domiciles sont en parfait état. Ils sont plébiscités par les résidents, les familles et les personnels qui assurent une permanence 24 heures sur 24. Ce n'est quand même pas si souvent que des hébergements pour personnes âgées sont plébiscités par tout le monde ! Même la Directrice du pôle personnes âgées de VYV, Madame Demarle, a déclaré qu'effectivement « tout le monde voudrait y résider ».

Aujourd'hui on y voit un peu plus clair :

VYV met en avant 2 arguments pour tenter de légitimer la fermeture de ces domiciles :

- Une gestion soi-disant déficitaire, argument réfuté par le Département qui souligne qu'aucune alerte ne lui a été signifiée ni aucune démarche pour obtenir une aide. Balayons définitivement cet argument car 500 000 euros sur un budget de plus de 123 millions d'euros, n'en parlons plus. Comme le fait remarquer le personnel, aucun audit financier n'a été diligenté
- Le second argument consiste à dire qu'en vieillissant l'état de santé des résidents s'est considérablement dégradés de sorte qu'ils ne seraient pas en sécurité dans ces logements.

Soyons clairs en aucun cas, nous le répétons, en aucun cas, cet argument ne justifie la fermeture. En effet, admettons même que certains résidents, prévenus dès le départ, préparés et accompagnés puissent rejoindre, à un moment donné, en raison de leur état de santé une structure plus médicalisée, pourquoi d'autres retraités ne pourraient ils pas les remplacer dans ces logements en très bon état pour bénéficier à leur tour de ces logements ?

On le voit bien c'est un argument fallacieux.

Non, la vraie raison, chers amis, c'est que, pour VYV, ces domiciles ne sont pas suffisamment rentables. Et ça nous ne l'admettons pas, nous le refusons et c'est pourquoi nous sommes là ce matin.

D'ores et déjà notre mobilisation a fait bouger les lignes.

Ainsi, la veille du Conseil d'Administration de VYV qui s'est tenu le 26 septembre, le département a envoyé un courrier à la Direction de VYV pour, d'une part lui faire part de son mécontentement d'avoir appris cette affaire dans la presse alors qu'il participe à hauteur de 900000 euros par an au financement de la partie hébergement de ces domiciles, d'autre part lui demander de ne prendre aucune délibération de fermeture à ce CA du 26 septembre sans avoir étudié au préalable toutes les possibilités y compris le maintien des domiciles. Effectivement ce conseil d'administration de septembre n'a pas décidé la fermeture des cinq collectifs. C'est un point important pour nous.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Mardi dernier la rédaction de Presse Océan a publié un nouveau dossier de 2 pages sur ce projet, en donnant la parole à Mme Chauvel au nom du collectif des familles, mais aussi au département et à VYV.

Les lignes bougent ce qui prouve que lorsque l'on se mobilise, ça bouge. Mais nous nous devons de le dire, on n'a pas encore gagné !

En effet le Directeur régional de VYV a repris le dossier en main. Le 5 octobre, le lendemain de la publication du dossier dans la presse, il a fait publier une note adressée à ses structures personnes âgées affirmant en substance que ce ne sont pas ces 2 pages de Presse-Océan qui vont remettre en cause la décision de fermer ces domiciles collectifs !

Reste notre mobilisation pour empêcher que sur l'agglomération nantaise ne soient supprimés ces 78 hébergements pour personnes âgées.

C'est pourquoi nous vous avons appelés à vous rassembler ce matin devant la Préfecture.

Parce que l'Etat, Préfecture et ARS confondus, a une responsabilité essentielle dans son refus de donner aux établissements pour personnes âgées les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions. C'est l'Agence Régionale de Santé, l'ARS, qui a la compétence pour la partie « médicale » des établissements pour personnes âgées. Or l'ARS des Pays de Loire a décidé de n'autoriser aucune ouverture d'EHPAD, aucune ouverture de lits dans le département de Loire Atlantique depuis plus de 4 ans. Et elle refuse de financer le personnel médical en dehors des EHPAD.

C'est cela que nous combattons. Tout le monde constate que les retraités restent le plus longtemps possible chez eux, et c'est tant mieux tant que la santé nous le permet. Ils et elles n'intègrent des hébergements pour personnes âgées que passé 80 ans.

Nous affirmons qu'il est inhumain de demander, on peut même dire de forcer, des personnes très âgées qui ont intégré un domicile pour personnes âgées de changer une nouvelle fois de domicile à près de 90 ans, pour intégrer des EHPAD.

Parce que le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, refusent de donner aux EHPAD les moyens d'accueillir les résidents, malgré la bonne volonté des personnels, qui peut aujourd'hui affirmer que les résidents y soient bien traités ? Ajoutons qu'aujourd'hui, dans la plupart des EHPAD du département, des lits sont fermés faute de personnel. 60 simplement pour la ville de Nantes a-t-on pu lire dans la presse. Et alors que les listes d'attente s'allongent et que nombre d'aidants et de familles sont totalement épuisés.

Chaque établissement nécessite une moyenne d'1 salarié pour 1 résident si on veut vraiment en finir avec la maltraitance institutionnelle, affirmait pourtant à juste titre un rapport parlementaire rédigé en 2018. Pour le gouvernement, ça a été : « cause toujours ».

A cet égard je vous rappelle la récente décision de la Fédération des Directeurs d'établissement et de services à domicile de refuser de participer au Comité de Refondation dans le domaine de la santé qui vient de se tenir au Mans, considérant que, je cite, « cette énième concertation ne sert à rien ». Ils exigent la création et le financement de 15000 postes en établissement et 5000 à domicile pour l'année 2023. Ils n'ont pas besoin de bavardage.

Nous allons également remettre notre motion à Madame Johanna Rolland en tant que Présidente de Nantes Métropole et à Madame Lefranc, Vice-Présidente du CDMCA, rue de Strasbourg pour qu'elles fassent pression sur le groupe VYV pour le contraindre à ne pas rayer de la carte 78 hébergements pour personnes âgées sur la Métropole de Nantes.

Nous déposerons ensuite notre motion au Président du Département, Michel Ménard, et à l'assemblée départementale qui est en réunion plénière ce matin. En effet le Département prévoit la création dans les 5 ans à venir d'habitats partagés, d'habitats inclusifs et surtout des résidences autonomie pour des retraités encore autonomes. Très bien, mais quand ces résidents ne seront plus autonomes, que se passera-t-il ? On les forcera à déménager en EHPAD à 90 ans ? C'est inadmissible ! Nous ne l'admettons pas. VYV doit reculer.

Selon nos informations, le Conseil d'Administration du pôle personnes âgées de VYV se réunira à Nantes mardi prochain 25 octobre à 17 h 30. A son ordre du jour, le devenir des cinq habitats collectifs.

Nous invitons celles et ceux qui le peuvent à se retrouver dès 16h30 devant les locaux d'Harmonie Mutuelle afin de remettre à chaque administrateur un courrier de notre intersyndicale, avec les familles si elles en sont d'accord, reprenant les arguments que nous venons de développer et exigeant le maintien des cinq domiciles collectifs et des 78 hébergements pour personnes âgées dans la Métropole de Nantes.

Nantes le 17 octobre 2022

